



Programme d'évaluation des conducteurs de véhicules routiers

CENTRE DE RÉADAPTATION
UBALD-VILLENEUVE
Services publics spécialisés en dépendance
alcoolisme - toxicomanie - jeu excessif



« Pour vivre autrement sa vie »

CONTEXTE

À la suite des changements apportés au Code de la sécurité routière en 2002, la personne reconnue coupable de conduite avec facultés affaiblies ou le conducteur aux prises avec un problème d'alcool, de drogues ou de médicaments, doit respecter de nouvelles conditions afin de conserver son droit de conduire ou d'obtenir un nouveau permis. La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) exige que ces conducteurs remettent un rapport d'évaluation démontrant qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre leur comportement face à l'alcool ou la drogue et la conduite sécuritaire d'un véhicule routier.

La Fédération québécoise des centres de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanes (FQCRPAT), dont le Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve (CRUV) est membre, a été mandatée par la SAAQ pour administrer le service d'évaluation au niveau provincial.

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), et elle seule, détermine si le conducteur peut obtenir son permis ou conserver le droit de conduire. Pour prendre sa décision, elle tient compte du rapport d'évaluation de son dossier de conduite et de son état de santé. Dans certains cas, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) peut exiger une évaluation complémentaire.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce programme s'adresse à la personne aux prises avec un problème d'alcool, de drogues ou de médicaments et à la personne reconnue coupable de conduite avec facultés affaiblies, qui fait l'objet d'une première infraction au Code de la sécurité routière ainsi qu'aux conducteurs récidivistes.

SERVICES OFFERTS

Des cliniciens du CRUV sont formés et accrédités par la FQCRPAT pour effectuer les évaluations et produire le rapport d'évaluation requis par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour des informations complémentaires, consulter le site Internet de la SAAQ : <http://www.saaq.gouv.qc.ca/permis/index.html> et le dépliant n° C-3324 émis par la SAAQ et qui s'intitule : « Donnant donnant ! Une évaluation, un permis de conduire ! On s'comprend ? ».

COÛTS

Les coûts reliés à l'évaluation sont assumés par le conducteur.

